

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le

ID : 078-217801463-20230511-DEL\_2023\_036-DE



**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 11 MAI 2023**



**Extrait du registre des délibérations  
République Française**

**N°DEL\_2023\_036**

**CONVENTION TYPE DE MECENAT ENTRE LA COMMUNE DE CHATOU ET LES  
ENTREPRISES MECENES EN VUE DE SOUTENIR L'EDITION 2023 DU FESTIVAL  
LUMIERES IMPRESSIONNISTES**

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 3 mai 2023, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

**Présents :**

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLANGUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Dominique BAUD, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Sophie LEFEBURE, Nathalie MOULIN, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Véronique LIGNIER à Michèle GRELLIER, Laurence BOUDER à Virginie MINART-GIVERNE, Arménio SANTOS à Eric DUMOULIN, Levon MINASSIAN à François SCHMITT, Arnaud BEAUVOIR à Pierre ARRIVETZ, Aymeric TONNEAU à Vincent GRZECZKOWICZ, Yves ENGLER à Béatrice BELLINI

**Secrétaire :**

Pierre GUILLET

Les 32 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

**NOTE DE SYNTHESE**

Après avoir produit le Centenaire Renoir et le parcours numérique du Musée Fournaise en 2019, la commune de Chatou a poursuivi sa politique de valorisation de l'image du Hameau Fournaise avec le lancement, en septembre 2021, de la première édition du Festival Lumières Impressionnistes, consacrée au peintre Renoir.

Cet événement grand public, reconduit en 2022 et dorénavant programmé chaque année le deuxième week-end de septembre, participe d'un projet d'ensemble visant à développer l'attractivité culturelle, touristique et commerciale du Hameau Fournaise à travers une approche actuelle et innovante de son patrimoine.

La commune souhaite développer l'événement et programme la troisième édition du Festival Lumières Impressionnistes en septembre 2023.

Déployée sur trois soirées consécutives, cette nouvelle édition met à l'honneur le lien établi à la fin du 19ème siècle entre l'impressionnisme et le japonisme à travers une programmation comprenant projections et spectacles son et lumière, spectacles de danse et de cirque contemporain, expositions, ateliers et diverses animations.

Dans un contexte de maîtrise des budgets, les dons des mécènes permettront à la commune de financer une partie de la programmation, notamment le spectacle son et lumière.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention type de mécénat entre la Commune et toute entreprise mécène en vue de soutenir financièrement la troisième édition du Festival Lumières Impressionnistes.

### **DELIBERATION**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général des Impôts,

Vu le livre des Procédures fiscales,

Vu l'avis de la Commission Culture - Tourisme - Évènementiel - Développement Économique et Commercial en date du 16 mars 2023,

Considérant l'organisation du « Festival Lumières Impressionnistes » du 7 au 9 septembre 2023 par la Commune,

Considérant que les entreprises sont susceptibles de soutenir financièrement en tant que mécènes cet événement organisé par la Commune,

Considérant que l'article 238 bis du code général des Impôts permet à une entreprise mécène de bénéficier de réduction d'impôts de 60 % du montant du don dans une limite de 0,5 % du chiffre d'affaires si le don est destiné à une action d'intérêt général,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **d'approuver** le projet de convention type de mécénat entre la Commune et toute entreprise mécène éventuelle en vue de soutenir financièrement la troisième édition du « Festival Lumières Impressionnistes »,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les actes et les pièces annexes afférents à cette convention type,
- **de dire** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune,
- **d'établir** un reçu fiscal afin que l'entreprise mécène bénéficie de réduction d'impôts de 60 % du montant du don.

**A L'UNANIMITÉ,**

Publiée le : 12/05/2023